

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 07 août 2020 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 26 JUIN ET 10 JUILLET 2020

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège des 26 juin et 10 juillet 2020.

2. MP ASSURANCES – SÉLECTION QUALITATIVE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de procéder à une nouvelle publication du marché dans les meilleurs délais ; De préciser que la visite des lieux doit être faite avant le dépôt de l'offre.

3. MP SERVICE EXTERNE DE PRÉVENTION INCENDIE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2020/026 et le montant estimé du marché "Service externe de prévention incendie", qui s'élève à € 120.000,00 hors TVA ou € 145.200,00, 21% TVA comprise, moyennant les corrections suivantes : Le nombre d'heures par mission pourra être fixé par la zone (Service Prévention), les frais de déplacement éventuels seront remboursés sur base des montants prévus par l'arrêté royal du 13 juillet 2017 et les circulaires annuelles y afférentes ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants : AxiSafety Consulting à 5000 Beez – Goldfire à 1190 Bruxelles – Grégoire & Partners à 6210 Rèves ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 11 septembre 2020 à 13h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire, article 122-48.

4. VENTE VÉHICULES DÉCLASSÉS – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider comme suit la vente des véhicules déclassés : les lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 16 sont attribués à la société De Moor Watersport de Drogenen ; les lots 5 et 15 sont attribués à la société Truck-Hws de Marche-en-Famenne ; le lot 9 est attribué à Monsieur José Atienza de Beaumont ; le lot 17 est attribué à Monsieur Mario Leyder de Ponderôme ; De retirer de la vente le lot 8, qui servira de support d'exercices pour les agents opérationnels ; De valider le prix de vente total, qui s'élève à 45.135 €.

5. COVID-19 – MASQUES À DEMANDER AUPRÈS DU GOUVERNEUR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'envoyer un courrier au Gouverneur pour demander 25.000 masques chirurgicaux.

6. MP TRAVAUX VESTIAIRE PHILIPPEVILLE – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande LPZO19/1864 et 1759 pour l'achat de matériaux de menuiserie pour la réalisation d'un vestiaire au poste de Philippeville auprès de la société GEDIMAT La Vallée à 5540 Hastière, pour les montants de € 138,00, TVAC et 306,37 € ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

7. MP TRAVAUX ÉLECTRIQUES DINANT – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande LPZO19/1717 pour l'achat de matériel électrique pour Dinant auprès de la société CEBEO à 5500 Dinant, pour le montant de € 1.774,38 hors TVA ou € 2.147,00, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/723-60.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAYÉES – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone prend acte du paiement des heures supplémentaires, solde comptabilisé au 31/12/2019 et non apuré au 30/07/2020.

9. MODALITÉS POST-CORONAVIRUS – OCTROI D'UN CHÈQUE CONSOMMATION – DEMANDE DU SLFP

Le Collège n'est pas favorable à l'octroi d'un chèque-consommation, elle a dû faire face à de nombreuses dépenses liées à la pandémie, et les agents n'ont eu aucune perte de salaire durant le confinement.

10. FACTURATION AMBULANCE – RÉCLAMATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'annuler la facture A20-04452 de 60,84 €, considérant qu'il n'est pas établi qu'il y ait eu contact avec le patient.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - PROFESSIONNALISATION D'UN CAPITAINE – DÉSIGNATION JURY ET DATES ÉPREUVES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner comme suit les membres du jury pour les épreuves de professionnalisation au grade de capitaine : 2 officiers de la zone DINAPHI : le Lieutenant Jean-Pierre LECLOUX et le Commandant Alain LALLEMAND ; 1 officier d'une autre zone : le Major Pierre MINNAERT de la zone NAGE ; 1 membre du Collège : M. Christophe BASTIN ; La Directrice administrative.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECONNAISSANCE ACCIDENT DE TRAVAIL – REFUS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 26 février 2020 au détriment d'un agent opérationnel comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SITUATION CONGÉS ANNUELS DES PROFESSIONNELS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide que les congés doivent être pris dans les délais prévus, sans report supérieur à ce que prévoit le règlement de travail (5 jours).

14. PERSONNEL ADMINISTRATIF -SUITE TRAJET DE RÉINTÉGRATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour une rencontre avec un travailleur en vue de son licenciement pour raisons médicales.

15. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LE SERVICE IT – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'engagement de deux étudiantes pour le service ICT, du 3 au 28/08 et du 12/08 au 11/09.

16. COVID-19 – RETOUR DE VACANCES – QUARANTAINE ET DÉPISTAGE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la note relative à la procédure à suivre pour les retours de vacances en période covid-19 et précise qu'en cas de départ intentionnel dans une zone déjà orange, l'agent devant effectuer une quarantaine sera placé en chômage temporaire.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

